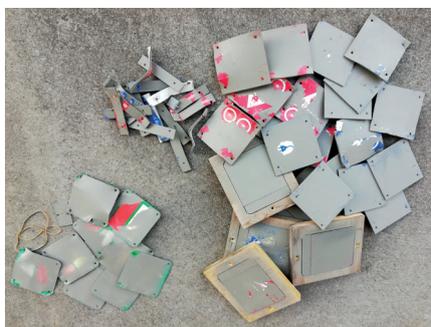




Vendredi 3 juin 2022

Sentiers pédestre et VTT Plusieurs dégradations de balises directionnelles constatées ces dernières semaines

Alors que le *Vélo Vert Festival* ouvre officiellement ses portes à Samoëns et Morillon ce vendredi, c'est une bien triste image du territoire que nous renvoyons ici... **Ces dernières semaines, sur les secteurs de Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix, de nombreuses balises directionnelles - parcours VTT et pédestres - ont été dégradées volontairement.**



Si, depuis l'an dernier, la signalétique est ponctuellement vandalisée par des personnes - quelquefois - mal intentionnées, ce phénomène a pris une ampleur inédite depuis peu. "Le balisage nettoyé puis remis en place en fin de semaine peut être de nouveau dégradé dès le lundi, comme ça a été le cas sur les Gorges des Tines début mai. C'est un coût pour la collectivité et un temps précieux que nous perdons à chaque fois", explique Aurélien Mahaut, responsable du service sentiers de la Communauté de Communes.

De son côté, Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement, précise : "Au-delà des loisirs, notre réseau de sentiers est aussi une manière de canaliser les flux de randonneurs pédestres ou à VTT, notamment pour réduire les dispersions dans les milieux sensibles ou dans les alpages. Par ailleurs, la sécurité des usagers en montagne - dans des secteurs parfois isolés - est un souci majeur de la Communauté de Communes. Il est regrettable que l'inconscience et l'inconséquence de certains pénalisent les usagers qui empruntent ces sentiers".

Dans le cas où des personnes souhaitent faire part de leur mécontentement quant aux tracés des parcours pédestres et VTT entretenus par la Communauté de Communes, aux comportements irrespectueux de certains usagers de la nature, **il est toujours préférable de trouver des solutions pacifiques en cas de conflits d'usage... en se rencontrant, en discutant.**

C'est pour cela que les portes de la Communauté de Communes sont ouvertes "à tous ceux qui souhaitent nous rencontrer. Nous préférons échanger plutôt que déposer plainte auprès de la gendarmerie", conclut Cyril Cathelineau.

Quels sont les secteurs touchés par les dégradations ?



Les dégradations concernent en majorité les circuits destinés aux VTT à assistance électrique (VTT-AE), ceux des "Gorges des Tines" et des "Chapelles de Samoëns".

Pour le reste, les dégradations concernent :

→ **A Sixt-Fer-à-Cheval**, les itinéraires du Fond de la Combe, des montées du Boret et de l'alpage de Commune, entre Passy et la Croix des Vagnys.

→ **A Samoëns**, les itinéraires de Chantemerle, du départ du Tour des Dents Blanches et du GR5, entre Les Chavonnes et le Col de la Golèse.

→ **A Verchaix**, les itinéraires du secteur Le Croz/Lairon à proximité du Col de Joux Plane.